

Monsieur Gérard LAUGIER  
6 rue Jean-Baptiste Potin

92170 VANVES

☎ : 01 46 55 41 69

@ : glaug1@free.fr

Maître Boris AYACHE BOURGOIN  
122, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Vanves le 6 juillet 2017

Objet : Réponse à votre courrier du 22 juin 2017.

Maître,

Si j'ai bien compris à la suite de l'envoi de mon courrier du 1<sup>er</sup> juin 2017 à la mairie de La Garde, vous m'avez adressé une lettre d'intimidation fondée sur des allégations passibles de sanctions pénales !

Si cette lettre a forcément déplu au maire, le but était bien sûr de médiatiser notre lutte légitime, elle ne méritait pas autant d'attention et surtout pas d'attirer des menaces judiciaires non fondées de la part de la mairie !

Tout d'abord, sachez que notre association ne refusera pas l'affrontement juridique !

En outre, je tiens à rappeler que l'association, en proposant un projet pour la mise en conformité du bâti existant en meilleure adéquation avec les finances publiques, souligne son intérêt pour la cause des handicapés.

Ensuite tout ce qui semble être dénigrement n'est fondé que sur des faits réels et dûment constatés qui pourront être étayés par de nombreux témoins.

Par exemple : aucun architecte n'a sérieusement réalisé une étude sur le bâti existant ! Seulement, une déléguée de la communauté des communes aurait donné un avis en disant que cela coûterait plus cher ! Mais il n'y a rien d'écrit ! Donc rien de concret !

Quant au sérieux du maire, il n'est pas remis en cause mais nous pensons tous que, en ce qui concerne la gestion de l'eau potable et des priorités budgétaires, on est en droit de se poser des questions ? Il lui faudra éventuellement faire un choix entre la santé des administrés et les loisirs !

Je pourrai vous rappeler que plus de la moitié des 152 signataires de la pétition et des membres de l'association vivent à La Garde toute l'année et sont en conséquence très bien informés ! Et que l'ensemble des signataires représente plus de la moitié des contribuables de cette commune, et des propriétaires immobiliers ! Les nombreuses opportunités pour les administrés me semblent donc minimales car elle ne touche qu'un groupe minoritaire de personnes !

Quant à la mention de l'épouse trésorière, ce n'est qu'une constatation, qui m'a été confirmée par écrit, par la sous-préfecture de Castellane. Faire allusion à l'épouse du Maire ne me semble pas être du dénigrement, ni a fortiori de la diffamation.

En ce qui concerne les termes « perdre son âme », il faut bien entendu le comprendre dans le sens figuré. Écrire que quelqu'un puisse « perdre son âme » n'a jamais été une menace de mort. Car on peut perdre son âme et continuer à vivre. Par exemple : Le risque de voir